Compte -rendu

Séance du 11 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué le 05 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le vendredi 11 septembre 2026 à 19 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Philippe LACROIX, Maire.

PRÉSENTS : Philippe LACROIX, Muriel DELALLET, Maurice GAUTHIER, Valérie BICHAUD, Clément BOSSELUT, Astrid COTINEAU, Eric-Antoine FENOLL, Hélène GROSSET, Valérie COMPAIN, Colette DESPLOMBAIN, Jean-Philippe DEMAY, Lydie ABADON, Jean-Noël BLANCHETON, Aurélien LEJEUNE, Maxime DESVERGNES, Isabel MILOR, Alain DEVILLE et Murielle NOUGIER.

ABSENTS – EXCUSES (ayant donné pouvoir) : Raphaël POURCHET à Philippe LACROIX, Carine VILLEDIEU à Clément BOSSELUT, Benoît SADRY à Valérie BICHAUD, Guillaume GENTY à Muriel DELALLET et Yvette DARDILLAC à Colette DESPLOMBAIN.

ABSENT, EXCUSE sans pouvoir : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Muriel DELALLET.

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2026.

Chaque élu a été destinataire du compte-rendu de la séance du 03 juillet 2026. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II- Délibérations

1 - ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Une action de collecte de fonds étant actuellement conduite par la Fondation du Patrimoine pour la restauration du village martyr d'Oradour-sur-Glane, le Conseil municipal décide de l'adhésion de la Commune d'Oradour-sur-Glane à cet organisme reconnu d'utilité publique, moyennant la cotisation de 200 €.
En marge de la délibération, plusieurs interventions ont été développées.
Madame Grosset intervient et indique que des petits projets de restauration du patrimoine doivent pouvoir être soutenus par la Fondation.
Madame Cotineau indique que le projet de restauration / réhabilitation de la Maison de la Prade pourrait s'inscrire dans le champ de compétence de la Fondation du Patrimoine.
Monsieur Desvergnes formule une remarque et ne comprend pas pourquoi la salle du Conseil municipal a été dernièrement mise à disposition de la Fondation. Il rajoute que l'achat de viennoiseries pour l'accueil de la délégation aurait dû être supportée par l'Association Nationale des Familles des Martyrs et non par la Mairie.
Monsieur le Maire rappelle les engagements importants et essentiels pris par Fondation du Patrimoine pour Oradour : il cite l'exemple de la restauration de la nouvelle église et la collecte pour le village martyr qui est en cours. Il précise que cette cotisation est totalement justifiée eu égard aux actions conduites par la Fondation.

2 - ANTENNE DE RUGBY

L'association sportive AS ST JUNIEN (section rugby) souhaitant créer et développer une antenne de l'école de rugby à Oradour-sur-Glane, le Conseil municipal décide de donner son accord de principe et réserve une suite favorable à cette demande (une quarantaine d'enfants de l'école primaire seraient intéressés par la pratique de ce sport). M Bosselut présente ce dossier qui recueille l'aval des élus.

3 - CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Le Conseil municipal décide de donner mandat à l'Office National des Forêts pour procéder, en son nom, et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes simples de bois issues de la forêt communale réalisées en application du Code forestier ; les ventes groupées étant exclues du présent mandat.

Ce mandat prendra effet à compter de la date de signature de la convention entre la Commune et l'ONF et ce pour toute la durée du présent mandat municipal. Il est précisé que cette convention peut être révoquée à tout moment par simple décision du Conseil municipal.

4 – DETR - AIDE COMPLEMENTAIRE 2026

Au titre de l'enveloppe complémentaire de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'exercice 2026, la Commune d'Oradour-sur-Glane souhaitant faire installer des systèmes de rafraichissement dans différentes salles de l'Hôtel de Ville et dans la salle Cathalifaud afin de pouvoir accueillir des personnes fragiles, des enfants et/ou des personnes en télétravail en cas de fortes chaleurs et d'épisodes caniculaires, le Conseil municipal sollicite des services de l'Etat une aide DETR et ce, au taux le plus élevé possible.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Genty sollicite des devis pour présenter ce dossier au titre de la DETR.

Madame Grosset et Monsieur Lejeune sollicitent des informations sur cette dotation.
Monsieur le Maire expose les grands principes de cette subvention allouée par l'Etat sur des projets d'investissement des collectivités territoriales.

5 - MUTUELLE COMMUNALE

Ce dossier est présenté par Mme Valérie Bichaud.

Le Conseil municipal souhaite mettre en place une mutuelle communale au 1er janvier 2027 à laquelle pourrait prétendre l'ensemble de la population ainsi que les agents municipaux, après consultation de différents organismes susceptibles de répondre à ce besoin (EOS Santé Association ACTIOM, AXA et La Mutuelle Communale).

Le CCAS a rendu un avis lors de sa réunion du 3 septembre 2026 et se positionne en faveur de la Mutuelle Communale.

Le Conseil municipal décide de suivre l'avis du CCAS et de retenir la proposition de **LA MUTUELLE COMMUNALE.**

Dans le cadre de la mise en place de ce service, des réunions publiques seront organisées à Oradour-sur-Glane afin de présenter le dispositif. Par la suite, des permanences régulières seront organisées en Mairie.

Des flyers seront déposés dans les commerces, des insertions presse, de l'affichage, la diffusion de l'information sur les réseaux sociaux et le site internet permettront de diffuser très largement l'information.

6 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR ENGAGES PAR LES ELUS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat électif, le Conseil municipal décide que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas engagés par les élus seront pris en charge sur la base des frais réels engagés.
Concernant la prise en charge des transports, si un véhicule personnel est utilisé, le remboursement se fera selon le barème des indemnités kilométriques en vigueur de la fonction publique. En cas d'utilisation de

transports en commun mais également pour les frais de péages ou de stationnement, le remboursement se fera sur présentation des factures ou pièces justificatives acquittées par l'élu.
Pour les nuitées et les repas, le remboursement pourra se faire sur justificatifs de paiements effectifs des frais de restauration et d'hébergement.

Les demandes de remboursement devront être transmises par les intéressés aux services comptable et financier de la commune au plus tard deux mois après la date de la mission afin d'en assurer le bon traitement.

Monsieur Desvergnes rappelle que cette disposition est légale mais n'a rien d'obligatoire, surtout pour les élus qui perçoivent des indemnités.

Monsieur le Maire rappelle d'une part que les indemnités ne prennent pas la totalité des indemnités qu'ils pourraient percevoir, et, d'autre part, que l'Etat verse une dotation « Elus local » de 4 228 € (contre 293 € auparavant), et que cette indemnité peut aussi servir à défrayer les frais des élus. A noter que certaines indemnités allouées mensuellement ne permettent pas de couvrir les frais associés aux déplacements exceptionnels.

7 - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Le Conseil municipal décide de créer, dans la limite des crédits prévus au budget communal, les emplois budgétaires non permanents correspondant à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de la fonction publique sous contrat de droit public recrutés en fonction des nécessités de service.

Les cadres d'emploi ainsi que les grades prévus dans ce cadre sont définis comme suit :

1) Filière Administrative

CADRES D'EMPLOIS	GRADES
Attaché territorial	**Attaché**
Rédacteur territorial	**Rédacteur**
Adjoint administratif territorial	**Adjoint administratif de 2ème classe** **Adjoint administratif de 1ère classe** **Adjoint administratif principal de 2ème classe** **Adjoint administratif principal de 1ère classe**

2) Filière Technique

CADRES D'EMPLOIS	GRADES
Agent de maîtrise territorial	**Agent de maîtrise** **Agent de maîtrise principal**
Adjoint technique territorial	**Adjoint technique de 2ème classe** **Adjoint technique de 1ère classe** **Adjoint technique principal de 2ème classe** **Adjoint technique principal de 1ère classe**

3) Filière Culturelle

CADRES D'EMPLOIS	GRADES
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	**Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**
Adjoint territorial du patrimoine	**Adjoint technique du patrimoine** **Adjoint technique du patrimoine principal de 2ème classe** **Adjoint technique du patrimoine principal de 1ère classe**

Il est précisé que les agents recrutés devront avoir le niveau d'étude correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades cités.

Cette délibération annule et remplace celle du 11 septembre 2020 ayant même objet.

8 - REGISTRE DE DOLEANCE « INCIVILITES »

Monsieur le Maire rappelle la procédure au Tribunal Administratif et au Conseil d'Etat suite au référé liberté présenté par l'Association Vigie Liberté, contestant l'arrêté du Maire instaurant un couvre-feu pour les mineurs de moins de 18 ans de 23 heures à 6 heures.
Il indique que si en première instance la juridiction a donné raison à la collectivité, le Conseil d'Etat a, quant à lui, suspendu cet arrêté.

Ce sujet a été évoqué avec le député de la circonscription. La question du pouvoir de police du Maire dans les communes rurales notamment est véritablement posée.

Monsieur Delautrette a émis l'idée de mettre en place un registre de doléances « incivilités ».

La population Radounaude sollicite de manière régulière la commune pour l'informer de nuisances et de désordres concernant des actes de malveillance ou de troubles de la tranquillité. Afin de conserver une trace de ces différentes remarques et plaintes, le Conseil municipal décide d'instaurer un « Registre de doléances et d'interpellations ».

Ce dispositif permettra de recueillir les demandes des habitants de manière transparente et structurée et ce sous une forme physique à l'aide d'un classeur dans lequel seront déposées des fiches individuelles. Ce registre sera disponible à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Les données recueillies se conformeront aux exigences du RGPD et afin d'en assurer le suivi et son exploitation une synthèse anonymisée des contributions sera présentée régulièrement en Conseil municipal.

9 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIDE AUX DEVOIRS

Un service d'aide aux devoirs a été mis en place à la rentrée de septembre 2026.

Monsieur Bosselut en présente les grandes lignes et précise que 6 bénévoles se sont manifestées pour assurer cette mission.

Ce nouveau service débutera le 14 septembre ; 2 créneaux sont mis en place (17 h / 17 h 30 et 17 h 30/ 18 h) les lundis et jeudis. Il concerne les enfants fréquentant la garderie primaire et scolarisés du CP au CM2.

Après avis favorable de la commission des affaires scolaires et petite enfance, le Conseil municipal décide d'adopter le projet règlement intérieur présenté afin de définir le fonctionnement de ce service à la population.

10 - CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR HABIB SADAT ET MADAME ANNE-SOPHIE BETHOULE – PARCELLE CADASTREE SECTION AT N° 445

Par courrier en date du 07 septembre 2026, Monsieur Habib SADAT et Madame Anne-Sophie BETHOULE ont émis leur souhait d'acquérir conjointement la parcelle cadastrée section AT Numéro 445.

Le Conseil municipal décide de donner son accord de principe et réserve une suite favorable à cette demande. Il valide, par conséquent, le principe de déclassement de cette parcelle et fixe le prix de vente de celle-ci à la somme forfaitaire de 1 500 €, sachant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge exclusive des futurs acquéreurs.

Cette délibération annule et remplace celle du 24 octobre 2025 référencée 2025/58 ayant même objet.

Mme Grosset a souhaité connaître le projet des acheteurs sur ce terrain et se pose la question d'une construction. Le prix de vente du terrain est en effet en-deça du prix de vente d'un terrain constructible.

III- Rapport des commissions

1- Travaux

Monsieur Genty a fait suivre des éléments actualisés en amont de la réunion du Conseil municipal.

Récapitulatif des travaux réalisés pendant l'été:
- Entretien courant des espaces verts
- Entretien du cimetière
- Réalisation d'une tranchée à l'école entre la salle de motricité de la maternelle et les deux salles réutilisées cette année, afin de les équiper du dispositif anti-intrusion (PPMS)
- Rebouchage de nids de poules dans un chemin aux Trois Arbres
- Courrier reprenant l'aménagement de rue Pralon a été distribué aux riverains
- Deux robots ont été posés mi juillet pour tondre le stade d'honneur, (dégradations déjà constatées sur ces matériels ...)
- Etude de sol réalisée pour le pont du champ du bois, relance faite, le rapport n'a pas encore été réceptionné en mairie
- Visite de l'école avec le bureau d'étude de maitrise d'œuvre BEG ESOP pour commencer à travailler sur la rénovation de l'école
- Nouveau RDV avec BEG ESOP pour étudier le cas de la crèche (température élevée dans les salles de sieste et réfection du sol dans la partie repas/buanderie)
- RDV avec l'entreprise A3C Energie pour étudier la possibilité (et le coût) de l'installation de climatisation à la mairie (bureau, bureau du maire, salle du conseil, salle des mariages), plusieurs phases pourront être envisagées selon le coût. Etude faite pour également équiper la salle Cathalifaud.
- Vérification des localisations pour finaliser l'implantation des bâches à eau et les volumes afin de demander les bonnes prestations aux entreprises
- Devis pour l'étude hydraulique en vue de l'agrandissement du cimetière retourné signé
- Réalisation et pose d'un panneau de protection du vitrage des sanitaires de l'école
- Devis reçu pour éco-pâturage carrière + verger (environ 12 000 m2 => 7 000€ par an). Ce chiffrage sera à affiner
- Interventions de Fabien Tarnaud pendant l'été à la carrière (barrière anti-feu)

A faire :

- Pose des caméras et anti-intrusion à l'école
- Voir avec la POL pour les accotements de la route des Granges
- Rappeler la POL pour intervention regard devant chez Jean-Pierre Senon (La Valade)
- RDV à caler au Repaire pour traiter le problème d'eaux pluviales venant de la route
- Plans de localisation de travaux de voirie transmis à Serge Pinaud pendant l'été, RDV programmé pour faire le tour des chantiers et obtenir des devis afin de prévoir ces travaux

2- Finances

Mme Delallet apporte les informations suivantes :

- Solde en trésorerie au 11/09/2026 : 210 657,54 €
- Dotation POL septembre encaissée
- Subvention CAF Toiles ombrages crèche encaissée : 9 946,75 €
- Derniers Bordereaux de mandats pris en charge : 18 236,09 € (factures dépenses courantes août et facture Cosoluce (1 800 € : règlement malgré dysfonctionnements pour ne pas être privés de droits sans délai ce qui empêcherait le fonctionnement des services (compta, payes, état civil, etc) et un bordereau de 21 000 € en attente de prise en charge (exemple : factures alimentation dont celles concernant le centre de loisirs, cotisation annuelle Flowbird (parc de stationnement), factures de gaz, petit matériel travaux école (liège, bois, matériel plomberie, etc) .
- Bordereau dépenses investissement a été pris en charge (vidéos-projecteurs école, écrans de projection école, vaisselle cantine, tableaux des classes)

- Reste à régler :
- Subventions aux associations 11 000 € courant septembre
- Cotisation 2026 SEHV 26 000 €

- Mobilier urbain Parc Belchite suite litige tables non soldé (4 272 €) : en attente d'un avoir
- VBG : facture eau : litige consommation cantine (demande de dégrèvement en cours)

La participation à l'AEJO 87 (acompte octobre) sera réglé comme programmé. 11 000 €

La dernière échéance du remboursement de la DGD (28 498 €) sera réglé courant septembre.

Pierre Antoine a encaissé les régies notamment stationnement mai juin juillet. Elles sont en trésorerie.
Reste à encaisser 20 731 € pour stationnement août.
La facturation liée au conventionnement avec la Com Com (facturation prestations réalisées par la commune pour le compte de la POL) sera abondée de 13 000 € (compensation tourisme suite au fait que nous n'avons plus d'office de tourisme). Cet état sera réalisé avant la fin de l'exercice comptable.

Nous allons bénéficier du fonds FPIC comme l'an passé : environ 47 000 € : la POL délibère fin septembre, nous entérinerons l'attribution de ce fonds lors de la séance d'octobre. Le versement sera réalisé sur les mois de novembre et décembre.

Nous avons répondu favorablement au sondage de l'Etat pour flécher le reliquat de la DETR 2026 sur des opérations concernant l'installation de dispositifs de rafraichissement des salles (Cathalifaud, Mairie). Nous déposerons un dossier avant le 1er novembre pour bénéficier de cette aide. Cf délib présentée ce soir

La protection juridique de la SMACL nous remboursera un forfait de 1 000 € : cela couvrira en partie des honoraires d'avocats s'élevant à 1 800 € (audience en référé liberté Conseil d'Etat).

Nous avons relancé la SMACL dans le cadre du vol aux ateliers en janvier. Notre dossier comprenant des factures à hauteur de 4 700 € est à l'étude (le bureau Polyexpert étudie nos devis et factures).

M Ferreira de la DGFIP est passé en mairie ce matin pour nous laisser des flyers concernant les moyens de paiement : les chèques sont voués à disparaître en septembre 2027 (pour les règlements des administrés aux collectivités). Une communication (mail aux parents, bulletin municipal, Intramuros, Facebook etc) sera effectuée en janvier. Les prélèvements et virements sont préconisés.

Par ailleurs, l'Etat a mis en place un dispositif d'assujettissement à la TVA sur les recettes des collectivités relatives aux locations de biens immobiliers « meublés ». La location des salles (avec tables, chaises) entrent dans cette nouvelle règle. Pour autant, si les recettes sont inférieures à 37 500 €, la collectivité est exonérée. Ce qui est notre cas mais nous avons l'obligation de réaliser chaque mois un e-reporting pour la DDFIP précisant le montant de ces recettes. Actuellement nous n'avons pas d'outil nous permettant de satisfaire cette exigence. Nous allons nous rapprocher de notre prestataire Cosoluce pour voir les modalités de déploiement de ce dispositif (qui générera un coût pour la collectivité).

3- Urbanisme

PLUI : une réunion avec le cabinet Kartheo a eu lieu le 9 juillet afin de présenter la procédure et les différentes étapes que va suivre l'élaboration du PLUI.
Ce document d'urbanisme, qui sera établi pour les 20 prochaines années, ouvre des surfaces à bâtir sur chaque commune en fonction de différents critères dans l'objectif de minimiser l'impact des nouveaux bâtis sur les surfaces non-bâties. A ce titre, jusqu'en 2046, Oradour se voit attribuer une surface de 8,1 hectares.
Un dossier expliquant l'ensemble de ces éléments est déposé en mairie et consultable par tous.

Cimetière : Le délai Safer court jusqu'au 19 octobre prochain. Nous sommes en attente de cette formalité pour finaliser l'achat auprès des consorts Grand et signer les actes afférents.

Pylône Bouygues : dans le but d'assurer une meilleure couverture du réseau de téléphonie mobile, Bouygues nous a sollicité pour l'implantation d'un pylône au stade. Après une rencontre avec la société chargée de l'installation le 18 août dernier, et prise d'informations quant à la couverture via un drone, il est proposé un contrat de bail de 12 ans pour la mise à disposition du sol (6 m par 10 m), nécessaire à l'installation du pylône contre une redevance annuelle de 3 000 €, redevance qui sera réindexée à hauteur de 2 % chaque année.

Réunion commission urbanisme : en vue d'examiner un certain nombre de demandes d'urbanisme (notamment des demandes d'aliénations de chemins), la commission se réunira le mardi 29 septembre à 20 heures.

4- Mémoire et culture

Plusieurs élus se sont rendus à des commémorations pour représenter Oradour :

- Brive : 15 août (Philippe Lacroix, Eric Fenoll)
- Limoges : 21 août (Philippe Lacroix)
- Maillé : 25 août (Valérie Bichaud, Maurice Gauthier)
- Belchite : 29 et 30 août : (Astrid Cotineau, Valérie Bichaud, Isabel Milor, Benoît Sadry)

De prochaines cérémonies sont prévues à Terrasson (Villes Amies de la Brosse) le 19 septembre, à Bologne (Italie) du 1er au 04 octobre, pour assister au colloque des Villes Mémoires. Il avait été prévu de faire participer une délégation de jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Il ne sera malheureusement pas possible d'envisager ce déplacement car les autres délégations sont représentées par des jeunes de 17 à 21 ans. Nous allons donc envisager d'organiser un déplacement avec l'ensemble du CMJ en lien avec la citoyenneté.

Le 15 septembre, à 20 heures, en Mairie, une projection du téléfilm qui sera diffusé le 24 septembre sur TF1 « Oradour, ne m'oublie pas » est proposée aux élus du Conseil municipal, aux membres du Conseil d'administration de l'Association Nationale des Familles des Martyrs et aux jeunes du CMJ.

Le 26 août dernier, une présentation de l'aménagement des espaces à la bibliothèque a été proposé aux élus et aux abonnés. Rémi Retaud, notre bibliothécaire s'approprie les lieux et propose des activités variées pour des publics différents.

5- Enfance jeunesse

Monsieur Bosselut fait le point sur la rentrée.
Une dixième classe s'est ouverte en cette rentrée. En conséquence, les deux salles de classes extérieures sont utilisées.

Au sein du groupe scolaire, une classe s'est libérée. Elle a été affectée à l'aide aux devoirs.

Des rencontres et mises au point régulières ont été faites avec l'entreprise qui assure le ménage des bâtiments scolaires afin qu'un grand ménage soit assuré avant la rentrée. Les vitres extérieures ont été nettoyées à cette occasion.

Les agents des services techniques ont réalisé plusieurs travaux cet été : déploiement du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) dans les deux classes extérieures, création et pose d'une claustra au niveau des sanitaires primaires, petits travaux (peinture, pose de panneaux en liége, plomberie, éclairage des classes, déménagement de classes, etc). L'ensemble des demandes des enseignants a été satisfaite.

Comme chaque année avant la rentrée, les ATSEM ont nettoyé jeux et jouets, salles de classes maternelles, dortoir, etc afin que les enfants fassent leur rentrée dans les meilleures conditions possibles.

L'aide aux devoirs est donc mise en place : un planning de permanences permettant la rotation des 6 bénévoles a été confectionné. Il en est de même pour la liste des enfants recensés selon les formulaires d'inscription retournés en mairie. Sur chaque créneau, 10 enfants peuvent être accueillis : 5 CP CE1 et 5 CE2, CM1 et CM2.

Monsieur Deville relève que les vitres des salles extérieures ont reçu des impacts. Cela concerne la quasi-totalité des fenêtres et portes. Un devis sera sollicité pour envisager un remplacement et une déclaration de sinistres sera effectuée auprès de notre assurance.

Madame Milor informe l'assemblée que lors d'une rencontre avec la Directrice de l'école, les enfants ont émis le souhait de vouloir jouer au tennis et à la pétanque. Des démarches sont en cours auprès de moniteurs diplômés pour envisager la mise en place de ces activités.

Monsieur Bosselut indique à l'assemblée que les services de la Protection Maternelle et Infantile du Département effectueront une visite le 30 septembre prochain chez Mme Lamaud, rue de la Renaissance, dans le cadre de son projet MAM (Maison Assistantes Maternelles).

Concernant la crèche Brin d'Eveil, une réunion de rentrée et une commission d'admission sont programmées.

Le Conseil Municipal des Jeunes devait se rendre à Bologne dans le cadre du colloque des Villes Mémoires. Il nous a été précisé très récemment que les jeunes qui doivent se retrouver dans le cadre de ces rencontres sont des jeunes adultes. Les trois représentants du CMJ (1 collégien, deux primaires) n'entrent donc pas dans la catégorie d'âge retenue. Nous regrettons de ne pouvoir donner une suite favorable et comprenons la déception des enfants.
Nous organiserons un déplacement du CMJ dans son ensemble dans les prochains mois.
Le travail sur le Carnet de Marguerite se poursuit. L'Association Nationale des Familles des Martyrs a présenté ce travail dans le cadre d'un appel à projets. Une subvention de l'Etat de 3 400 € a été attribuée à ce projet mémoriel réalisé par nos jeunes du CMJ accompagnés de Mme Bernadette Malinvaud et des élus référents du CMJ.

Les élections du CMJ se dérouleront en octobre (élections d'enfants scolarisés en classe de CM1).

6- Sport et vie associative

Monsieur Gauthier fait le bilan de ces dossiers.
Il indique que des problèmes concernant les créneaux utilisés au gymnase sont rencontrés (handball et basket).

Il informe l'assemblée que l'association de théâtre « la Farandole » poursuit ses activités. Un nouveau bureau est en cours de constitution. Mme Milor rappelle son attachement à cette association dont elle est à l'initiative.

Le club de basket a bien débuté sa saison.
Un devis pour la création d'une porte à la demande du club, est en cours.

Monsieur Gauthier se félicite des belles performances des Majorettes au niveau national mais aussi européen. Un projet d'organisation des championnats régionaux est envisagé sur Oradour.

Il nous a été rapporté par plusieurs riverains de la rue du Stade un problème de bruit et de tapage nocturne après les matchs de football. La présidente du club sera informée afin de sensibiliser les joueurs et faire cesser ces nuisances.

L'association de pétanque ne compte plus que 25 licenciés : le club connaît des difficultés.

L'assemblée générale de la chorale se tiendra le 1er octobre prochain.

Une randonnée Ufolep aura lieu le 27 septembre à Oradour.

Monsieur Bastien Coutet a fait part de son souhait de disposer du gymnase communal et d'un terrain extérieur pour proposer diverses activités sportives. Le Conseil municipal rappelle que des tarifs ont été mis en place pour l'utilisation des salles communales sur des demi-journées et

non sur des plages d'une heure trente comme sollicitées par M Coutet. En outre, aucun créneau n'est disponible pour répondre à ses attentes. Par ailleurs, les élus ne souhaitent pas que soient proposées des activités qui sont déjà réalisées sur Oradour par les différentes associations locales. Seules des pratiques qui n'existent pas sur la commune pourraient être envisagées.
Monsieur Demay échangera avec M Coutet sur ces différents sujets.

7- Affaires sociales

Mme Bichaud rappelle que le projet de mutuelle communale avance et se félicite de sa mise en place prochainement.

Elle indique qu'une intervention auprès de l'ODHAC a permis de satisfaire deux demandes, notamment celle d'une famille dont l'enfant doit bénéficier de soins de santé importants.

Elle précise qu'elle participe de manière régulière à différentes réunions pour représenter la commune d'Oradour sur Glane (ODHAC, Associations diverses : UNA, Pouce Travail, etc).

8- Communication

La commission communication s'est réunie le 27 août dernier.

Mme Cotineau fait une synthèse de ces échanges. Le bulletin municipal sera réalisé sous le même format que les précédents, ce pour la dernière fois. Les associations ont été sollicitées pour faire parvenir un article. Les textes sont à rendre pour le 09 octobre. Une prochaine réunion est fixée le 13 octobre.

Elle précise qu'elle a réalisé des saisies sur l'application Intramuros pour alimenter les données de la commune. Un travail conséquent est à réaliser. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine commission de travail.

9- Eclairage public / eau potable

M Blancheton indique que des travaux sur le réseau d'eau potable rue de Charly et à la Maillerie sont programmés en octobre.

Sur les semaines 49 et 50, le déploiement des compteurs communicants sera réalisé.

Le Syndicat Energies Haute-Vienne se charge d'établir des devis détaillés sur plusieurs secteurs : église, place du champ de foire, place de la mairie, etc.

La question de la suppression de certains points lumineux (actuellement défectueux par exemple) se pose. Un recensement sera à effectuer notamment dans les villages.

La télégestion (préprogrammation) va se mettre en place. Pour l'instant les programmations seront effectuées par le SEHV : l'application ne sera déployée qu'en 2027 ce qui nous permettra de gérer directement ces programmations.

M Blancheton indique avoir réfléchi avec des membres de la commission communication au meilleur endroit pour l'installation d'une borne interactive. La place de la mairie, presque face à la pharmacie, légèrement en décalé côté Radounaud, semble le lieu le plus approprié pour ce type d'équipements.

10- Sécurité – salubrité

L'installation des bâches à incendie (Dieulidou – Les Bordes) est toujours en cours.

La réalisation d'une réserve d'eau de 120 m3 par l'entreprise Henault, constitue une réserve privée qui, en cas de problème, pourrait faire l'objet d'une réquisition.

Concernant l'aménagement de la rue Pralon, les riverains ont été informés du projet.

Le plan communal de sauvegarde est en cours d'élaboration. Il sera soumis à l'approbation du Conseil municipal dans les meilleurs délais.

Le projet d'aménagement de la salle des fêtes intègre des besoins et des aménagements recensés dans le plan communal de sauvegarde.

Madame Milor intervient de nouveau sur un problème de sécurité rencontré au gymnase : la porte pour utiliser l'éclairage est toujours ouverte, ce qui peut présenter un danger pour les enfants. Les services techniques seront sollicités pour régler ce problème.

La sécurité des automobilistes au niveau du carrefour des Bordes et de la route de Saint-Victurnien est évoquée. Le Président du Conseil départemental a été interpellé sur ce dossier. Un courrier réitérant nos demandes d'aménagement sur cette voie départementale accidentogène lui sera adressé en ce sens.
La réflexion d'un marquage au sol au niveau et d'une signalisation lumineuse au niveau du secteur des Trois Arbres (comme ce qui a été réalisé à Dieulidou) feront également l'objet d'une demande auprès des services du Département.

Monsieur Bosselut se questionne sur l'emplacement d'un bus de transport scolaire stationné régulièrement près du gymnase et qui gêne la sortie du parking situé à proximité de cet équipement sportif.

11- Jumelage avec Herbruck

Mesdames Espinat et Abadon présentent un projet de jumelage avec la ville d'Hersbruck, en Allemagne, avec laquelle Oradour a déjà signé un pacte d'amitié.
Une association loi 1901 « comité de jumelage » est en cours de création.
Les porteurs de ce projet souhaitent impliquer les associations locales (escalade, badminton, basket, football, etc) afin que des échanges puissent se mettre en place.
Les élus ont apprécié cette présentation et sont très favorables à ce jumelage.
Déjà liée avec Belchite, Oradour souhaite poursuivre les liens déjà créés avec cette ville de Moyenne Franconie.
Oradour, avec sa position centrale entre l'Espagne et l'Allemagne, aura à cœur de faire vivre ce triptyque.

12- Personnel communal

Plusieurs départs sont annoncés d'ici la fin d'année : deux au sein des services techniques et un en administratif.

Madame Nougier s'interroge sur les 4 départs recensés en moins d'un an et se dit « effarée ».

Monsieur le Maire indique que certains agents souhaitaient donner un nouvel élan à leur carrière professionnelle depuis de nombreuses années : l'un d'eux avait pour objectif de rejoindre une police municipale, un autre envisageait de se rapprocher de son domicile.

Il rappelle en outre que le montant des rémunérations est très supérieur dans la Fonction Publique d'Etat ou dans des collectivités de tailles supérieures comme la Région, voir même dans le privé. Cet écart de rémunération peut expliquer véritablement aussi certains choix.

Monsieur Desvergnes intervient à ce sujet pour expliquer que, certes, les agents seront mieux payés mais lorsque l'on habite à quelques km de son travail, après une quinzaine d'années de services, on n'accepte pas un autre poste pour rien et encore moins pour que le surplus de salaire permette seulement de payer le carburant.

Les élus d'opposition par l'intermédiaire de Monsieur Desvergnes, font état d'un manque de considération des agents de la part des élus, indiquant que « personne ne s'intéresse à leur travail », ce qui les conduit à quitter la collectivité.

Madame Grosset se pose la question de savoir si ces agents se sont manifestés pour faire état de cela. Elle indique que chaque personne aujourd'hui, dans le monde du travail actuel, ne peut bénéficier de « *calinothérapie* » et que chacun est confronté à ses propres difficultés.

Monsieur Desvergnes indique qu'il est nécessaire de se remettre en question et qu'il n'a même pas été fait une présentation des élus au personnel depuis les dernières élections, ce à quoi, M Demay répond que les employés sont également libres de venir à notre rencontre lors des conseils municipaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a toujours été fait preuve de bienveillance vis-à-vis des agents et qu'ils ont toujours été défendus, quelles que soient les critiques formulées contre eux.

De même, il indique que chaque agent qui réussit un concours ou un examen professionnel est nommé rapidement sur son nouveau grade.

Monsieur Gauthier précise que la collectivité a fait preuve de beaucoup de bienveillance devant les difficultés personnelles et autres rencontrées par certains agents, ce depuis de longs mois.

Madame Bichaud et Madame Delallet partagent le sentiment de Monsieur Gauthier.

Monsieur Demay intervient en précisant que certains comportements d'agents l'ont interpellé par le passé, des agents n'ayant pas toujours été agréables avec le public.

Madame Nougier demande ce qu'il est prévu pour remplacer tous ces agents.

Monsieur le Maire a prévu une réunion avec Monsieur Genty, Monsieur Faugeras (encadrant des services techniques) et Madame Dumas (directrice générale des services) mercredi 16 septembre à 9 heures 30. Il convie les élus d'oppositions à ce temps de travail.

13- Autres informations :

- Non chasse : les terrains de Monsieur Jean-Yves Tarnaud, au Theil sont désormais des zones de non chasse.

- Monsieur Desvergnes souhaite à l'avenir et en amont de chaque séance de Conseil municipal disposer d'une note reprenant les éléments informatifs de chacune des commissions. Ce principe est validé.

- Madame Abadon souhaite disposer dans un délai maximal d'une semaine du compte-rendu de séance. Mme Dumas répond faire au mieux mais, eu égard à sa masse de travail, ne peut s'engager sur ce délai. (pour information les délibérations sont publiées dans un délai très court sur le site internet afin d'être visible de tous).

14- Agenda

- Samedi 12/09 : animation bibliothèque : Eveil musical pour jeunes enfants
- Samedi 12/09 : AG Comité de jumelage ;
- Lundi 14/09 : rencontre avec les sénateurs sortants ;
- Mardi 15/09 : projection du film et documentaire avant la diffusion sur TF1 (24/09) ;
- Samedi 19/09 : déplacement du Maire à Terrasson avec Colette Desplombain (Réseau des Villes Amies de la Brosse) ;
- Lundi 21/09 : Conseil Communautaire ;
- Mardi 22/09 / 18 H 30 réunion familles Brin d'Eveil ;
- Mercredi 23/09 : animation bibliothèque : lecture d'automne et herbier
- Samedi 26/09 : Bureau municipal ;
- Dimanche 27/09 : randonnée UFOLEP ;
- Dimanche 27/09 : Elections sénatoriales ;
- Mercredi 29/09 : Commission urbanisme (20 heures)
- Mardi 29/09 : AG VBG ;
- Mercredi 07/10 : animation bibliothèque : dictée à la plume (15 heures et 20 heures)
- Vendredi 9/10 : réunion DETR Préfecture 14h30 ;
- Samedi 10/10 : Bureau municipal 10h ;
- Samedi 10/10 : soir (soirée Flamenco comité de jumelage)
- Vendredi 16/10 : Conseil municipal – 19 heures 30
- Samedi 17/10 : concert comité d'animation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

La secrétaire de séance, Le Maire,

MAIRIE D'ORADOUR-SUR-GLANE (87520)

Muriel DELALLET Philippe LACROIX

Remarques sur ce compte-rendu :
Monsieur SADRY, absent à la séance du 11/09/2026, a, en début de séance le 16/10/2026, fait part de remarques sur ce compte-rendu. Il déplore les propos tenus relatifs à l'accueil de la Fondation du Patrimoine et consignés dans ce compte-rendu, propos qu'il juge déplacés. Il rappelle que la Fondation du Patrimoine s'engage pour Oradour et cite en exemple la souscription pour les travaux de restauration de l'église Saint Martin dans le nouveau bourg qui a générée des dons à hauteur de 500 000 €. Il intervient également pour repréciser les rôles de chacun : l'Association Nationale des Familles des Martyrs a pour mission de faire perdurer le souvenir des victimes alors que la Ville d'Oradour-sur-Glane a la charge de la mémoire de la tragédie du 10 juin 1944 : c'est donc la collectivité qui est la garante de la mémoire de l'Histoire et c'est à ce titre qu'elle adhére au Réseau des Villes Mémoires. Il indique que l'association contribue à financer des actions à destination de la jeunesse (séjour scolaire à Meschers, déplacements du Conseil municipal des Jeunes, certains frais associés à un projet scolaire concernant la réalisation de l'ouvrage « Raconte-moi mon village » , etc). Il regrette vivement les attaques formulées lors du conseil municipal de septembre 2026 par l'opposition municipale au travers des propos de Monsieur DESVERGNES.

Monsieur GENTY, absent le 11/09/2026 revient sur le débat des indemnités de fonction. Il rappelle que l'enveloppe à laquelle les élus pourraient prétendre, n'est utilisée que partiellement. Il trouve normal que les élus qui se déplacent pour le compte de la collectivité soient défrayés des frais de déplacements qu'ils engagent. Il s'interroge et déplore les polémiques stériles qui sont véhiculées sur ce sujet par l'opposition.

Le compte-rendu, à la suite de ces remarques, est approuvé à l'unanimité.

MAIRIE D'ORADOUR-SUR-GLANE (87520)